
NORME INTERNATIONALE 2820

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cuir — Peaux brutes de bovidés et d'équidés — Mode de présentation

Leather — Raw hides of cattle and horses — Method of trim

Première édition — 1974-10-01

Sample Document
get full document from standards.iteh.ai

CDU 675.031.1/.5 : 675.021

Réf. N° : ISO 2820-1974 (F)

Descripteurs : cuir, peau, taillage, présentation.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2820 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 120, *Cuir*, et soumise aux Comités Membres en avril 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Australie	Iran	Tchécoslovaquie
Chili	Irlande	Thaïlande
Egypte, Rép. arabe d'	Israël	Turquie
Espagne	Italie	U.R.S.S.
France	Nouvelle-Zélande	
Hongrie	Pologne	
Inde	Roumanie	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Royaume-Uni
U.S.A.

Cuir — Peaux brutes de bovidés et d'équidés — Mode de présentation

1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie le mode de présentation des peaux brutes de bovidés et d'équidés destinées à la tannerie.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale s'applique à toutes les peaux de bovidés et d'équidés obtenues après abattage et dépouille de l'animal.

3 DÉFINITION

Pour les besoins de la présente Norme Internationale, la définition suivante est applicable :

présentation, ou **habillage** d'une peau : Forme donnée à la dépouille d'un animal en vue de son utilisation ultérieure.

4 MODE DE PRÉSENTATION

La présentation (ou l'habillage) d'une peau de bovidé ou d'équidé doit répondre aux caractéristiques suivantes :

4.1 Bovidés¹⁾

Peau présentée sans tête (peau de la tête coupée droit derrière les oreilles), pattes coupées à angle droit immédiatement au-dessus du genou (pattes antérieures) et du jarret (pattes postérieures), queue coupée à 25 cm de la culée, au maximum, sans surcharge de graisse, ni de chair, ni d'autres parties inutiles à la tannerie (voir figure 1)²⁾.

4.2 Équidés

Peau présentée sans museau, pattes antérieures coupées à angle droit immédiatement au-dessus du genou, pattes postérieures coupées à angle droit entre le jarret et le sabot, queue vide et coupée à 25 cm de la culée, au maximum (voir figure 2).

1) Le mode d'habillage défini ici représente l'objectif que doit permettre d'atteindre la normalisation internationale. Les divers pays où existe actuellement un mode d'habillage différent doivent s'efforcer d'y parvenir dans le meilleur délai qu'il leur sera possible d'observer.

2) En vue d'établir avec certitude l'origine de la peau, il peut être parfois nécessaire de maintenir sur la peau de vache une partie des mamelles comprenant un pis.